

## Commission canadienne du lait

### Rapport annuel sur les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences pour l'exercice financier 2023-2024

Comme l'exige la *Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements* du Conseil du Trésor, le présent rapport fournit de l'information sur les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences de la Commission canadienne du lait (CCL) pour l'exercice terminé le 31 juillet 2024.

Les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences engagées par un ministère ou un organisme fédéral se rapportent à des activités qui appuient le mandat du ministère ou de l'organisme et les priorités du gouvernement.

Le mandat de la CCL, tel qu'il est énoncé dans la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, est d'offrir aux producteurs efficaces de lait et de crème la possibilité d'obtenir un rendement équitable pour leur main-d'œuvre et leurs investissements et de fournir aux consommateurs de produits laitiers un approvisionnement continu et adéquat en produits laitiers. Pour s'acquitter de son mandat, la CCL doit établir des relations et travailler avec les gouvernements provinciaux et les intervenants de l'industrie laitière, comme les producteurs laitiers, les transformateurs, les transformateurs secondaires et les consommateurs, ainsi qu'avec certains intervenants internationaux œuvrant dans l'industrie laitière.

Les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences de la CCL appuient l'élaboration et la coordination de politiques et de programmes laitiers fédéraux et provinciaux, comme le Programme de permis spéciaux pour les classes de lait, le Programme d'innovation laitière, le Programme de commercialisation des produits laitiers et le Programme d'accès au lait pour la croissance.

On peut consulter la description détaillée du mandat et des résultats stratégiques de la CCL dans le rapport annuel.

<b>Dépenses de voyages, d'accueil et de conférences de la Commission canadienne du lait</b>			
<b>Catégorie de dépenses</b>	<b>Dépenses pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2024 (000 \$)</b>	<b>Dépenses pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2023 (000 \$)</b>	<b>Écart (000 \$)</b>
Voyages – Activités opérationnelles	219 \$	208 \$	11 \$
Voyages – Principaux intervenants	73 \$	46 \$	27 \$
Voyages – Gouvernance interne	17 \$	13 \$	4 \$
Voyages – Formation	6 \$	10 \$	- 4 \$
Voyages – Autres	7 \$	4 \$	3 \$
<b>Total des dépenses de voyages</b>	<b>322 \$</b>	<b>281 \$</b>	<b>41 \$</b>
<b>Accueil</b>	<b>53 \$</b>	<b>61 \$</b>	<b>- 8 \$</b>
<b>Frais de conférence</b>	<b>21 \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>7 \$</b>
<b>Total</b>	<b>396 \$</b>	<b>356 \$</b>	<b>40 \$</b>
Voyages internationaux du personnel du ministre <sup>i*</sup>	- \$	- \$	- \$

## **Écarts importants par rapport à l'exercice précédent**

### **Voyage :**

L'augmentation des dépenses s'explique principalement par une augmentation générale des coûts des billets d'avion ainsi que par une augmentation des déplacements pour assister à des conférences afin d'établir des relations et de travailler avec des intervenants clés.

### **Accueil :**

Les dépenses d'accueil n'ont pas varié de façon importante.

### **Frais de conférence :**

L'augmentation des dépenses est attribuable à une participation et à une participation accrues aux conférences afin d'établir des relations et de travailler avec des intervenants clés.

---

\* La CCL relève du Parlement par l'entremise du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Les dépenses de voyages de ce dernier sont incorporées au Rapport sur les dépenses annuelles de voyages, d'accueil et de conférences d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.